**Vocabulaire et langage commun - le vocabulaire du paysage indispensable à stabiliser**

L’objectif de ce document est de se doter d’un langage méthodologique commun, ce lexique sera proposé à tous les publics construisant ou lisant l’atlas.

Dans ce tableau sont reprises les définitions données dans la méthodologie Atlas actuelle (2015).

**Merci de compléter ce document en donnant votre avis sur les définitions à :**

* **Garder impérativement – cochez la case correspondante**
* **Reformuler autrement – cochez la case correspondante – éventuellement proposer une nouvelle définition**
* **Supprimer - cochez la case correspondante**
* **Développer de manière plus précise au-delà de cette seule définition dans le glossaire - cochez la case correspondante**
* **Celles qui seraient manquantes – indiquez vos propositions à la suite du tableau**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Définitions issues de la méthodologie atlas actuelle | **Que garde-t-on impérativement ? (cochez la case correspondante)** | **Que doit-on reformuler ? (cochez la case correspondante)** | **Proposition de nouvelle définition** | **Que doit-on développer ?** |
| **Paysage :** Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage). |  |  |  |  |
| **Aménagement des paysages :** « "Aménagement des paysages" comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages » (art. 1, Convention européenne du paysage). |  |  |  |  |
| **Caractérisation des paysages :** Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l’étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. |  |  |  |  |
| **Dynamiques paysagères :** Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. |  |  |  |  |
| **Écologie du paysage :** L’écologie du paysage désigne la part de l’écologie scientifique qui s’intéresse aux organisations spatiales des structures écologiques. Son objectif est définitivement orienté vers la description et la compréhension du fonctionnement écologique des systèmes étudiés. Elle n’a pas les mêmes objectifs que la connaissance des paysages engagée par la réalisation ou l’actualisation des Atlas de paysages. |  |  |  |  |
| **Éléments de paysage :** Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d’un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d’une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d’autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple). |  |  |  |  |
| **Enjeux du paysage :** Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d’articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. |  |  |  |  |
| **Évolution des paysages :** L’évolution des paysages résulte de l’effet perceptible de facteurs d’évolution. Certaines évolutions résultent d’une modification radicale, voire une disparition, des structures paysagères antérieures au profit de nouvelles structures paysagères. On parle alors de transformation d’un paysage. |  |  |  |  |
| **Gestion des paysages :** « "Gestion des paysages" comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d’harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » (art. 1, Convention européenne du paysage). |  |  |  |  |
| **Identification des paysages :** Par identification d’un paysage, on entend l’exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d’une unité paysagère. |  |  |  |  |
| **Objectifs de qualité paysagère :** Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage). |  |  |  |  |
| **Patrimoine :** Le patrimoine est l'ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté, d'une collectivité. Le patrimoine est indissociable de la notion de transmission aux générations futures d’un héritage reçu des générations passées. Dans ce sens, le paysage, qu’il soit remarquable, du quotidien ou dégradé est un patrimoine qui sera transmis aux générations futures. |  |  |  |  |
| **Paysages dégradés :** Les paysages dits dégradés sont ceux auxquels les populations n’attribuent pas de valeurs positives. La dégradation d’un paysage peut être causée par la transformation des systèmes de valeurs des populations qui perçoivent alors une partie de leur territoire de manière négative. Elle peut être causée par la modification lente ou rapide de la matérialité du territoire dans laquelle les populations ne retrouvent plus de lien avec leurs systèmes de valeurs. |  |  |  |  |
| **Paysages d'intérêt local :** les paysages d’intérêt local sont des paysages ou les parties de paysage auxquels les populations locales attribuent une valeur particulière à l’échelle des unités paysagères. Ils sont, parmi les paysages du quotidien, ceux que les populations locales considèrent comme importants pour la qualité de leur cadre de vie |  |  |  |  |
| **Paysages du quotidien :** Les paysages dits du quotidien désignent ceux qui correspondent au cadre de vie de la plupart des populations. Ils sont en évolution permanente sous les effets des dynamiques sociales, économiques et environnementales. Les valeurs que leur attribuent les populations sont d’abord liées au bien-être. |  |  |  |  |
| **Paysages remarquables :** Les paysages considérés comme remarquables désignent les paysages auxquels les populations ont attribué une valeur patrimoniale. C’est pourquoi ils sont le plus souvent l’objet d’une protection au niveau le plus approprié (national, régional, local). Il faut noter que les appréciations d’un paysage sont variables et évolutives dans l’espace et dans le temps. |  |  |  |  |
| **Perceptions et représentations du paysage :** Les perceptions et représentations sociales du paysage désignent les différentes manières dont une partie de territoire est perçue et interprétée par les populations. Elles rendent compte des différents modèles et systèmes de valeurs mobilisés pour interpréter un paysage. |  |  |  |  |
| **Politique du paysage :** « "Politique du paysage" désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l’adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l’aménagement du paysage » (art. 1, Convention européenne du paysage). |  |  |  |  |
| **Protection des paysages :** « "Protection des paysages" comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l’intervention humaine » (art. 1, Convention européenne du paysage). |  |  |  |  |
| **Qualification des paysages :** Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l’étude et la mise en évidence, d’une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d’autre part, de leur évolution et des facteurs d’évolution associés. La qualification des paysages n’a pas pour objet une classification des paysages ni l’établissement d’une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu’il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l’objet d’une égale préoccupation dans les politiques du paysage. |  |  |  |  |
| **Structures paysagères :** Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d’un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c’est sur elles que porte l’action publique. |  |  |  |  |
| **Unité paysagère :** Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d’un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d’éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ». |  |  |  |  |
| **Valeurs du paysage :** Le paysage est porteur de différents systèmes de valeurs, qu’ils soient évidents ou qu’ils doivent être mis en évidence. Les valeurs du paysage peuvent être économiques, sociales, patrimoniales, esthétiques, éthiques,… Certaines peuvent être monétarisables et d’autres ne le peuvent pas. |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |